

SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR  
REUNION PLENIERE  
Mercredi 24 juin 2015

Présents

Mme THEBAUD - Adjointe Déléguée à l'environnement et à l'attribution des logements sociaux, Mairie de Boucau, Conseillère Communautaire Agglomération Côte Basque Adour et Présidente du SPPPI Estuaire de l'Adour

M. DALLENNES - Sous-préfet Bayonne

M. MALIZARD - Sous-préfet Dax

Mme DEQUEKER - Adjointe à l'environnement, Mairie Anglet

M. BERGE - Conseiller Régional, Président Commission Infrastructures, Conseil Régional d'Aquitaine

M. STRULLU - Elu en charge des Ports, CCI Bayonne Pays Basque

M. MARTY - Directeur du Port et équipements, CCI Bayonne Pays Basque

Mme COURREGES - Ville d'Anglet, Responsable de Service Environnement et Développement Durable

Mme GUILLEMIN - Ville d'Anglet, Technicienne Environnement

M. LAJUSTICIA - Responsable QSE, CCI Bayonne Pays Basque

M. AGOSTINI - Chef SDEPB, Conseil Régional d'Aquitaine

M. LAPEBIE - Adjoint à l'environnement, Mairie de Tarnos

Mme BIRLES - Conseillère municipale, Commune de Tarnos et Déléguée communautaire, Communauté de Communes du Seignax

M. CARRERE - Responsable Urbanisme, Communauté de Communes du Seignax

M. LANUSSE - Département 64, Chargé de mission direction Environnement

M. CURUTCHET - Responsable Service Hygiène et Sécurité, Ville de Bayonne

M. SALDUCCI - Conseiller municipal délégué, Ville de Bayonne

M. DUBERT - Responsable Antenne Bayonne, DREAL Aquitaine UT64

M. FARGUES - ARS DT64

M. DEVANT - Responsable Moyens généraux et industriels, DASSAULT AVIATION

M. MICHEL - Responsable Fonctionnement et Risques industriels, SOBEGI

M. RENAUD - Chargée de mission Energie - Agglomération Côte Basque Adour

M. ARDIACO - Administrateur, ADALA

M. DULAU - Administrateur, ADALA

M. TERRASSE - Directeur QSE, CELSA France

M. CAPPE Yoann - Direction, TIMAC AGRO

M. PARRENO Gérald - Directeur, MAISICA

M. COUSIN - Officier Expert Opération/Prévision, SDIS64

M. LAGRABE - Officier Anglet, SDIS 64

M. ZION - Chef de service Prévision Grand Sud-Ouest, SDIS 40

M. PACHON - Président, CADE

M. SEMELIN - Membre CA, SEPANSO 40

Mme DELAVENNE - IDEAL

M. BOCCARDO - IDEAL

M. BENCIVENGO - Surfrider Foundation Europe, Chargé de mission Environnement

Mme BAREILLE - Chargée de mission SAGE Adour aval, Institution Adour

M. GOLDMUND - Stagiaire, Institution Adour

M. NOUGER - Cabinet NOUGER

M. LAGARDE - BERTIN TECHNOLOGIES

M. GUINAUDEAU - DREAL AQUITAINE

M. PAIRAULT - DREAL AQUITAINE

M. GRAMMONT - INERIS

Mme BEDERE - ECOSCOPE Logistique et Animation du SPPPI

**Excusés**

Roland VIVANT et Pascale VETTES-LANNEBRAS - LBC BAYONNE

Georges CINGAL - SEPANSO 40

Patrick CHASSERIAUD - Conseiller départemental, Département des Pyrénées Atlantiques

Jean-Dominique DRONEAU - SOTRAMAB

**Documents en ligne :**

Présentation de la réunion

Projet laminoir CELSA France

Avancement Etude de zone

Cartographie du port avec la localisation des emprises

**Le compte-rendu présente de manière synthétique les échanges tenus lors de la réunion.**

**Ouverture de la séance**

**Marie-Ange THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour**

*Présentation en ligne - Présentation de la réunion*

**Ordre du jour de la plénière :**

- Présentation du projet laminoir - CELSA France
- AG ASPPPI
  - Présentation du rapport moral - vote
  - Présentation du rapport financier - vote
  - Désignation du bureau - vote
- Etat d'avancement de l'Etude de zone
  - Bilan des phases 1 et 2 par Bertin Technologies
  - Expertise sur les phases 1 et 2 par INERIS
  - Validation par le SPPPI Estuaire de l'Adour
  - Retour d'expérience autres études de zone par INERIS
  - Point d'avancement de l'étude de zone globale - enjeux et calendrier prévisionnel par la DREAL (phases 3 et suivantes)
- Procédure Fiche Alerte Nuisances
  - Proposition de procédure en cas de nuisances
  - Commande prestation informatique REZO 21 - vote
- Mission d'animation et de logistique des travaux du SPPPI 2015
  - Règlement acompte n°2 ECOSCOPE - vote
- Questions diverses
  - Cartographie du port avec la localisation des emprises de chaque entité et des pouvoirs de police qui s'appliquent.

**Présentation du projet laminoir**  
**Christophe TERRASSE - Directeur QSE, CELSA France**  
**Présentation en ligne**

**La présentation intégrale est en annexe « Projet laminoir CELSA France »**

## Questions-Réponses

M. PACHON - CADE

On peut s'étonner de la création d'un second laminoir alors que le Laminoir des Landes n'arrive pas à démarrer.

Quels sont les débouchés des produits finis ? Combien de transport par voie ferroviaire pour les trafics générés notamment ?

Comment comptez-vous pallier aux besoins en eaux. L'entreprise pompe trop dans la nappe ? Allez-vous passer à une utilisation d'eaux industrielles ? Allez-vous continuer à pomper dans la nappe ?

M. TERRASSE - CELSA

On ne pompe pas trop dans la nappe puisqu'on respecte nos autorisations de pompage. Il s'agit d'une nappe d'eau saumâtre, impropre à la consommation. Un suivi de la nappe est effectué et ne montre aucun effondrement du niveau de la celle-ci. Elle est réalimentée par des remontées de langues d'eaux salines. Pas d'évolution sur la qualité de l'eau non plus sur la nappe (les niveaux de concentration élevés sur certains paramètres n'ont pas évolué). Les 3 forages dont nous disposons actuellement nous permettront de couvrir nos besoins.

On utilise le réseau d'eaux industrielles pour nos appoints en eau de tour aéroréfrigérantes sur des périodes spécifiques.

M. BERGE - REGION AQUITAINE

Pourquoi le retard de démarrage de Laminoirs des Landes.

Nos exigences en termes d'intégration environnementale a généré un surcoût de 35 millions d'euros. C'est notamment le financement de ce surcoût qui a retardé le démarrage prévu, en principe, fin 2015, début 2016.

Pourquoi 2 laminoirs ? Les produits et techniques sont différents.

Pour la partie transport, nous avons fait part de nos exigences en termes de transport modal sur le maritime et également le ferroviaire notamment en lien avec le projet d'OFP (opérateur ferroviaire de proximité). La Région a provisionné 1 million d'euros pour favoriser le démarrage de l'OFP. On travaille avec les CCI pour en déterminer les conditions d'émergence.

Je rappelle également que ce projet est conforme au SDA voté à l'unanimité par le Comité Stratégique (sidérurgie sur la zone affectée à cette activité) ce qui justifie que la Région a donné un avis favorable à ce projet.

On est également dans une procédure d'économie circulaire voire d'écologie industrielle puisqu'il s'agit de recyclage de ferrailles.

M. TERRASSE - CELSA

Le report modal camion-train est testé avec des billettes pour le marché italien.

La destination des produits issus du laminoir est le marché français dans le nord notamment.

M. LAPEBIE - TARNOS

Comment les billettes sont-elles acheminées aux bateaux ? Quelle est la hauteur de cheminée ? Pourra-t-on envisager une réunion publique si c'est demandé ?

M. TERRASSE - CELSA

Le bateau est bord à quai. Les billettes sont chargées directement.

La hauteur de cheminée est de 50 m.

Une réunion publique est prévue et spécifiquement des réunions ont été demandées et acceptées pour les quartiers les plus impactés.

**M. DALLENNES - SOUS-PREFECTURE BAYONNE**

Le site étant situé sur les 2 départements, il y a une répartition de l'instruction qui sera assurée par la Préfecture des Landes et c'est l'inspection des IC des Pyrénées Atlantiques qui suivra le dossier. Il y aura un passage en CODERST dans les 2 départements.

Il y aura un nouvel arrêté du fait de l'augmentation des volumes. C'est là que seront traités tous les aspects environnementaux.

**M. MALIZARD - SOUS-PREFECTURE DAX**

Nous tenons une réunion, vendredi matin, pour poser des questions concernant le dossier de demande de certificat de projet. Il s'agit d'un arrêté préfectoral qui ne sera signé qu'une fois que toutes les questions que l'Etat sera amené à poser auront trouvé réponse. Le délai d'instruction est de 2 mois donc au plus tôt début août.

Il y aura également la demande d'autorisation d'exploiter et le permis de construire dont le dépôt est envisagé pour début juillet.

L'implantation d'un complexe sidérurgique en France actuellement est un projet qui est unique et exceptionnel.

**M. DALLENNES - SOUS-PREFECTURE BAYONNE**

On a évoqué l'aspect installation classé, mais c'est un projet d'envergure considérable du point de vue économique, pour conforter le site existant, le développer et avoir un impact très stratégique sur l'activité du Port. C'est un projet qui doit aboutir.

**Mme COURREGES - Anglet**

Quelles sont les communes qui seront concernées par l'enquête publique ? A quel moment l'enquête va-t-elle intervenir ?

**M. DUBERT - DREAL AQUITAINE**

En principe, l'enquête publique devrait concerner Bayonne, Boucau, Tarnos et Anglet et devrait intervenir en novembre au plus tôt.

**Mme DELAVENNE - IDEAL**

Vous avez évoqué le coût du projet pour BELTRAME, quel est le coût de ce projet ? Avez-vous des subventions ?

**M. TERRASSE - CELSA**

Le coût est de 50 millions d'euros. Le plan de financement est en cours de montage.

**M. BERGE - REGION AQUITAINE**

Je complète mon propos précédent : pour BELTRAME la Région a versé 1 million d'euros sur des considérations environnementales essentiellement.

**M. MARTY - CCI Bayonne Pays Basque**

Sur quels types de transports portent les chiffres de trafic ?

**M. TERRASSE - CELSA**

Le trafic est global portuaire avec une partie OFP dont la proportion n'est pas connue encore. Pour la partie route, on passe de 7 à 10 camions.

**Mme THEBAUD**

On a effectivement besoin d'activités économiques. Cependant, la commune de Boucau sera particulièrement vigilante aux aspects bruit, poussières et eau ainsi que sur les réunions publiques pour les quartiers concernés.

**Assemblée Générale de l'Association SPPPI Estuaire de l'Adour  
Marie-Ange THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour**

**Rapport moral 2014 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour**



## Rapport moral 2014

En 2014, les travaux du SPPPI ont été répartis comme suit :

- 3 réunions du Bureau : 20/05/2014, 17/09/2014, 13/11/2014
- 3 réunions de l'Assemblée Plénière : 16/01/2014, 9/07/2014, 8/10/2014
- 3 réunions du COS : 18/06/2014, 25/09/2014, 25/11/2014
- 12 réunions préparatoires (Présidente + Animation)



## Rapport moral 2014

Les sujets suivants ont été traités en plénière :

**16 janvier 2014**

Point d'étape sur la qualité des eaux de l'Estuaire de l'Adour

Avancement sur travaux préalables au SAGE Adour aval - Agglomération Côte Basque Adour.

Présentation de l'avancement des travaux sur les rejets des émissaires de la zone portuaire - Etude du Conseil Régional d'Aquitaine

Actualités de la zone portuaire

Premiers éléments de retour d'expérience de l'incident de MAISICA,

Point sur TIMAC AGRO à Boucau.

Point sur l'étude de zone

Projet de questionnaire pour l'enquête sur les nuisances

Modalités de diffusion et d'exploitation

Fonctionnement du SPPPI Estuaire Adour

Mission Animation et Logistique SPPPI 2014

Mission Comptabilité 2014

Mission Archives SPPPI


➔ **Vote du rapport moral :**

**Contre 0**

**Abstention 0**

**Le rapport moral 2014 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour est adopté à l'unanimité.**

## Rapport moral 2014 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour



## Rapport financier 2014

- **Le budget de l'ASPPPI est constitué par**
  - ETAT 10k€
  - REGION 10k€
  - ACBA 7k€
  - CCI BAYONNE PAYS BASQUE 5k€
  - Communauté de Communes du Seignanx 3.6 k€
  - PORT BAYONNE AVENIR 4k€
  - LBC + CELSA France + TIMAC AGRO 6k€
  
- **Les dépenses sont constituées de :**
  - ECOSCOPE 42k€
  - SOGECA 1.4 k€
  - Frais divers 2.2k€
  
- **En 2014, un report de 2013 de la subvention de la Région a permis de mener une mission de recollement des archives du SPPPI Estuaire Adour générant une dépense exceptionnelle de 5,8k€**



## Rapport financier 2014

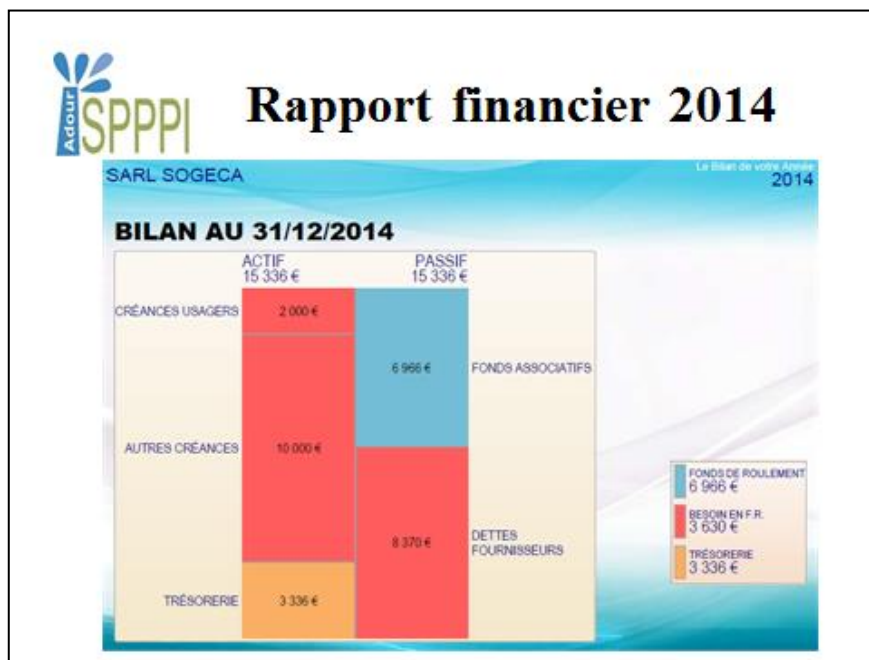
Le bilan de SARL SOGECA 2014

### ACTIVITÉ GLOBALE

	2014	2013	Évolution
Ressources associatives	38 744 €	45 192 €	-14,3% ⚡
Prestations vendues	10 000 €	10 000 €	0% →
Produits de fonctionnement	48 744 €	55 192 €	-11,7% ⚡

Les subventions de fonctionnement octroyées en 2014 se répartissent de la façon suivante :

- Projet SPPPI
- Agglomération Côte Basque Adour 7k€
- Communauté des Communes du Seignanx 3.6k€
- CCI de Bayonne Pays Basque 5k€
- Etat 10k€
- Région Aquitaine 10k€
- Projet Eau de Zone
- Etat 3.1k€
- Participation vendue (participation des industriels) 10 k€



→ Vote du rapport financier :

Contre 0

Abstention 0

Le rapport financier 2014 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour est adopté à l'unanimité.

### Désignation du bureau de l'ASPPPI

Suite au récent départ de Michel BOTELLA, le poste de secrétaire est vacant ainsi qu'un siège au sein du collège des associations du bureau de l'ASPPPI et du SPPPI.

Nous n'avons reçu aucune proposition de candidature, je sollicite donc les associations membres pour nous faire parvenir leur candidature que nous soumettrons au bureau et en plénière à la rentrée.

**Fonctionnement SPPPI Estuaire Adour**  
**Marie-Ange THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour**

Je vous propose de traiter un dernier point de fonctionnement du SPPPI. Il s'agit Règlement acompte n°2 de la mission d'animation et de logistique des travaux du SPPPI 2015 couvrant le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre pour un montant de 21000€.

→ **Vote du Règlement acompte n° 2 ECOSCOPE :**

**Contre 0**

**Abstention 0**

**Le rapport financier 2014 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour est adopté à l'unanimité.**

**ETUDE DE ZONE**  
**Nicolas NOUGER - Cabinet NOUGER**  
**Pascal LAGARDE - BERTIN TECHNOLOGIES**  
**Présentation en ligne**

**La présentation intégrale est en annexe « Avancement Etude de zone »**

**Questions-Réponses**

M. DALLENNES - SOUS-PREFECTURE BAYONNE

Pourquoi s'en tenir aux données de 2012 et pas au-delà ? Pourront-elles être actualisées ?

M. DALLENNES - SOUS-PREFECTURE BAYONNE

Ça a été une décision du COS sachant qu'on était en 2013 et qu'il s'était écoulé un an entre la décision de conduire l'étude et le lancement du marché.

M. DALLENNES - SOUS-PREFECTURE BAYONNE

Il faut préciser les éléments sanitaires notamment les données nationales et celles qui sont locales.

M. FARGUES - ARS AQUITAINE

Concernant les données sur la surmortalité des femmes. Il s'agit d'une étude locale et qui révèle une surmortalité par cancer du poumon. Les raisons restent à éclaircir. La différence avec le niveau national est de l'ordre de quelques fumeurs.

Mme THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour

Concernant le site de Raffineries du Midi, j'ai eu une présentation récemment des travaux en cours et j'ai proposé de mettre cet état d'avancement à l'ordre du jour du bureau et de la plénière dès la rentrée de septembre.

Concernant FERTILADOUR, un document remis à la DREAL sur lequel il faudra travailler également à la rentrée.

M. DUBERT - DREAL AQUITAINE

A ce jour, nous attendons l'avis de l'ASN sur les propositions de plan de gestion de TIMAC AGRO sur le site pollué.

Pour Raffineries du Midi, des travaux de préparation de la dépollution du site sont en cours.

M. PACHON - CADE

Ne serait-il pas judicieux de prévoir des points de mesure dans des zones où des entreprises ont eu des dérogations pour s'implanter à 30m de l'autoroute notamment IKEA et BIL TA GARBI.

M. LAGARDE - BERTIN TECHNOLOGIES



En dernier COS, on avait proposé de conduire une campagne de mesures à proximité de BIL TA GARBI, cela n'avait pas été jugé prioritaire par rapport à d'autres qui pourraient être significatifs sur plusieurs émissions.

Le positionnement des points sera retravaillé. Le budget conduira à faire des choix.

#### M. PAIRAULT - DREAL AQUITAINE

On va faire une analyse de la proposition de BERTIN TECHNOLOGIES avec le conseil et l'assistance d'INERIS. La mesure n'est pas la seule solution de connaissance. La modélisation pourra apporter des éléments également.

#### M. BERGE - DREAL AQUITAINE

Ce que suggère M. PACHON est très intéressant. Le comparatif entre le port et d'autres sites d'envergure est intéressant pour sortir de la vision à charge contre le Port de Bayonne.

#### Rapport INERIS

- Suivi de la méthodologie,
- Manques et limites identifiés,
- Suite en fonction du bilan des phases 1 et 2.
- Validation de la conformité des phases 1 et 2 - note
- Pré-phase 3 : conforme du point de vue technique mais dépassement budget
- Faire moins en ayant les infos essentielles
- Prélèvements d'air très coûteux et compliqué à mettre en œuvre, emplacement plus stratégique d'où intérêt de la modélisation pour bien définir
- Bien définir les usages réels afin de connaître les risques là où il y a de l'exposition
  - o Paragraphe 5.2
  - o 5 zones avec 5 points : recommandations théorique
  - o Autour ZI
    - Ouest pas de population
    - Plutôt viser les quartiers où il y a des populations en 3 points
  - o COV : Montbrun à Anglet
  - o Discussion à avoir autour de l'aéroport : rex Bordeaux plus le trafic auto d'accès que celui des avions - réduire à 3 autour des populations les plus proches
  - o Autoroute : mesures dans le cadre étude imoact datant d'une dizaine d'années = Données encore valable
  - o Sols et végétaux moins prioritaires

#### M. MARTY - CCI BAYONNE PAYS BASQUE

Pour ne pas minimiser un impact potentiel, et comme les chiffres sont anciens, on pourrait garder des mesures sur autoroute pour s'assurer de l'impact des évolutions récentes de trafics.

#### M. STRULLU - CCI BAYONNE PAYS BASQUE

On peut éventuellement extrapoler les chiffres avec ceux du trafic.

#### M. GRAMMONT - INERIS

Les émissions ne sont pas forcément proportionnelles aux évolutions de trafic.

#### M. GUINAUDEAU - DREAL AQUITAINE

L'interprétation sera faite en phase 4 sur la base de toutes les données recueillis en 1, 2 et 3.

#### Mme DEQUEKER

Demander à AIRAQ une station industrielle ?

#### M. PAIRAULT - DREAL AQUITAINE

On n'en est pas encore là. Le problème restera le financement.

#### M. GUINAUDEAU - DREAL AQUITAINE

Cela pourrait être une conclusion de l'étude de zone.

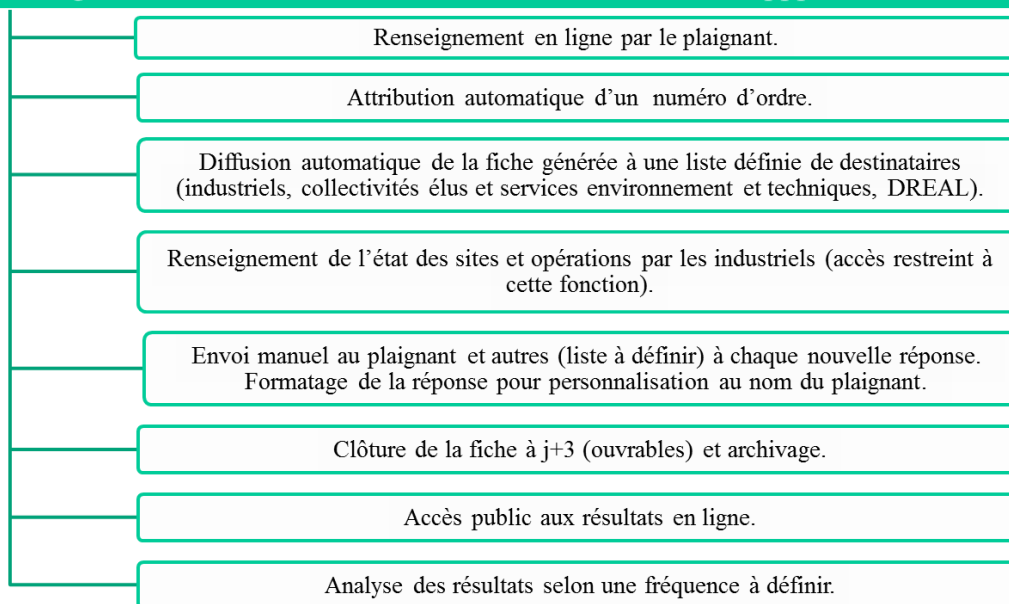
## Procédure Alerte Nuisances Marie-Ange THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour

Suite à une demande de la Ville d'Anglet, un groupe de travail sur les nuisances a été organisé dans le cadre du SPPPI Estuaire de l'Adour.

3 réunions ont été tenues : 2 février, 29 avril et 16 juin.

La CCI Bayonne Pays Basque a fait la proposition d'une fiche Alerte. Afin d'en assurer la gestion, le GT a proposé une procédure Alerte Nuisance décrite ci-après :

### Mise en ligne d'un formulaire « Fiche alerte » sur le site [www.spppi-estuaire-adour.org](http://www.spppi-estuaire-adour.org).



### Vote de la mise en place de la procédure d'alerte en cas de nuisances

Contre 0

Abstention 0

La mise en place de la procédure en cas de nuisances est adoptée à l'unanimité.

### Vote de la commande prestation informatique REZO 21

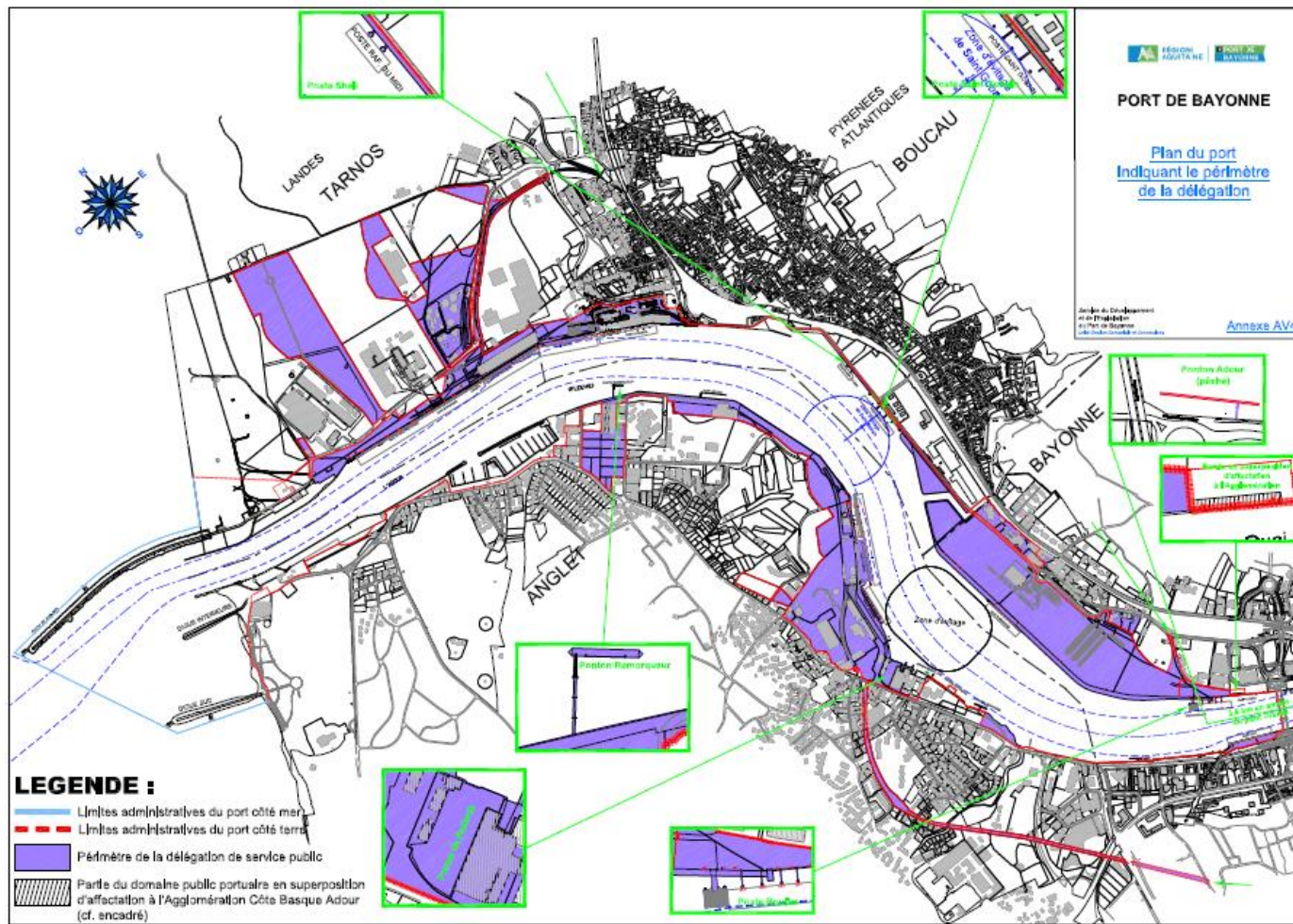
Contre 0

Abstention 0

La commande de la prestation informatique est adoptée à l'unanimité.

**Cartographie du port avec la localisation des emprises**  
 Pascal AGOSTINI - Conseil Régional d'Aquitaine  
 Présentation jointe

La présentation intégrale est en annexe « Cartographie du port avec la localisation des emprises »



La Région est propriétaire des zones terrestres (145ha) et du plan d'eau Adour (245ha).  
Les compétences de la Région sur la zone portuaire : développement et exploitation.  
En termes de pouvoirs (prescriptif et coercitif) : la police portuaire de la Région est partielle.  
Sur le Port de Bayonne, la police du plan d'eau, celle des Matières dangereuses, la signalisation, la qualité de l'eau, sont du ressort de l'Etat.  
Il reste à la Région la conservation du domaine et l'attribution des postes à quai (en lien étroit avec Capitainerie).

Ex : LBC implanté sur terrain portuaire : L'autorisation domaniale est délivrée par la Région, le Permis de Construire est délivré par la commune, et l'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées est délivrée par l'Etat.  
Chacun est dans son domaine de compétence et n'en déborde pas.

Le Schéma Directeur d'Aménagement a fixé des orientations pour les implantations. Il a été voté en décembre 2013 mais le document est non opposable. Les communes peuvent ne pas le respecter au niveau du PLU.

**En conclusion : Très peu de pouvoir prescriptif. Partenariat étroit avec l'ensemble des intervenants.**

Corinne COURREGES - Ville d'Anglet

---

Dans le cadre de votre compétence de conservation du domaine, avez-vous un cahier des charges de pratiques à respecter par rapport aux dépôts ? à la gestion des écoulements, etc ?

Pascal AGOSTINI

---

Nous avons une organisation et une coordination de l'espace. Le volet environnemental est du ressort d'autres instances.  
Une pollution accidentelle est du registre de la conservation du domaine mais pas la gestion courante environnementale des stockages.

Corinne COURREGES - Ville d'Anglet

---

Sur les bords à quai, qui a la compétence ?

Frédéric DUBERT - DREAL Aquitaine

---

Le déchargement n'est pas une Installation Classée.

Freddy LAJUSTICIA - CCI Bayonne Pays Basque

---

Le déchargement est encadré par le règlement d'exploitation et le plan de prévention inter-usagers. Le pouvoir d'application est de la compétence de la capitainerie. Suivant les nuisances, les codes du travail, de l'environnement, des ports et transports peuvent s'appliquer.

Pascal AGOSTINI

---

Personne ne sait décharger du vrac sans faire de poussière. Il n'y a pas de réglementation précise. Le règlement d'exploitation n'est pas règlement de police.  
On n'a pas de document qui donne les conditions normales de déchargement du vrac.

En l'absence d'autres interventions, Mme THEBAUD remercie les membres pour leur participation et clôture la séance.